

Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne
de la Région d'Ile-de-France – 1 rue Lucienne Gérard - 93698 Pantin Cedex

Arrêté du Président

N° 2018-365

NG

OBJET : Ouverture des concours externe et interne d'ingénieur territorial, session 2019

Le Président,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,
Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
Vu le décret n° 2016-206 du 26 février 2016 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des ingénieurs territoriaux,
Vu l'arrêté du 27 février 2016 fixant le programme des épreuves des concours externes et internes pour le recrutement des ingénieurs territoriaux et de l'examen professionnel prévu au 1° de l'article 10 du décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
Vu le décret n° 2018-238 du 3 avril 2018 relatif aux modalités d'organisation des concours externes de certains cadres d'emplois de catégorie A de la fonction publique territoriale pour les titulaires d'un doctorat.
Vu l'arrêté n°2015-153 du 29 avril 2015, donnant délégation de signature à Mme Martine BARBEROUX, Directrice des concours,
Vu l'arrêté n° 2017-194 du 6 juillet 2017 donnant respectivement délégation de signature à Mmes Sylvie HUSSON, Directrice Générale, et Sarah DESLANDES, Directrice Générale Adjointe chargée des concours, de l'emploi, de la santé et de l'action sociale,
Vu la convention générale établie entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

ARRETE

Article 1 : Des concours externe et interne d'ingénieur territorial sont ouverts à compter du **15 janvier 2019**, pour le ressort géographique des centres de gestion de la région Ile-de-France/Centre-Val de Loire.

Article 2 : Les demandes de dossiers d'inscription sont à adresser au centre interdépartemental de gestion de la petite couronne au plus tard le **20 février 2019**.

Article 3 : Pendant la période de retrait de dossiers, du **15 janvier au 20 février 2019**, les candidats peuvent également se préinscrire en ligne sur le site internet www.cig929394.fr.

Le dossier de préinscription imprimé, comportant les pièces demandées, devront être déposés ou envoyés au centre interdépartemental de gestion au plus tard le jour de la clôture des inscriptions pour être considéré comme inscription.

Article 4 : La clôture des inscriptions est fixée au **28 février 2019**.

Article 5 : Les épreuves écrites d'admissibilité de ces concours auront lieu le **mercredi 12 et le jeudi 13 juin 2019** au CIG de la petite couronne 1 rue Lucienne Gérard – 93500 PANTIN et si nécessaire dans un lieu qui sera précisé ultérieurement.

Article 6 : Conformément aux dispositions de l'article 8 du décret n° 2016-201 susvisé, la condition de diplôme ou d'équivalence de diplôme devra être justifiée au plus tard le **12 juin 2019**.

Article 7 : En application des dispositions prévues au 1° du II de l'article 4 du décret n° 2016-206 du 26 février 2016 susvisé, les candidats au concours externe constituent et transmettent au service gestionnaire du concours lors de leur inscription et au plus tard le **28 février 2019**, en vue de l'épreuve d'entretien, une fiche individuelle de renseignement. Le modèle de cette fiche est joint au dossier d'inscription, il est également disponible sur le site internet du CIG de la Petite Couronne : www.cig929394.fr. La fiche n'est pas notée. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignement mentionnée ci-dessus comprend une rubrique prévue à cet effet. Pour présenter cette épreuve adaptée, les candidats au concours externe transmettent une copie de ce diplôme au service organisateur du concours au plus tard avant le début de la première épreuve d'admission.

Article 8 : Le nombre de postes ouverts aux concours est fixé à **663** répartis comme suit :

Spécialités	Concours externe	Concours interne	Total
Ingénierie, gestion technique et architecture	100	25	125
Infrastructure et réseaux	104	26	130
Prévention et gestion des risques	89	23	112
Urbanisme, aménagement et paysages	82	21	103
Informatique et système d'information	154	39	193
TOTAL	529	134	663

Article 9 : Le règlement général des concours et examens professionnels, annexé au présent acte et consultable sur le site internet www.cig929394.fr, est communicable à toute personne en faisant la demande.

Article 10 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux des Centres de Gestion des régions Ile-de-France/Centre-Val de Loire, C.N.F.P.T. 1^{ère} couronne et du Pôle Emploi, sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 16 novembre 2018



Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,

Sylvie HUSSEIN

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20181116-2018-365-AR
Date de télétransmission : 22/11/2018
Date de réception préfecture : 22/11/2018